

# 13<sup>ÈME</sup> RÉUNION

## DU GROUPE CONSULTATIF DU SYGADE

8-9 décembre 2022, Genève



## Conclusions de la treizième réunion du Groupe consultatif du SYGADE

Le Groupe consultatif du SYGADE informe le Secrétaire général de la CNUCED des conclusions suivantes formulées lors de sa treizième réunion qui s'est tenue les 8 et 9 décembre 2022 à Genève.

Le Groupe consultatif :

### Plan stratégique 2020-2023

1. Prend note des conclusions et recommandations présentées dans l'évaluation externe à mi-parcours du Programme (*Midterm Review 2022* en anglais).
2. Note avec satisfaction que, à ce jour, le Programme a obtenu de très bons résultats dans la mise en œuvre de son plan stratégique 2020-2023 et qu'il est en bonne voie d'atteindre ses objectifs.
3. Fait siennes les conclusions de l'évaluateur qui indiquent que le Programme SYGADE demeure très pertinent et a fait preuve d'un niveau élevé d'efficacité et d'efficience dans la mise en œuvre de son plan stratégique.
4. Adopte les conclusions selon lesquelles, dans les pays utilisateurs du SYGADE, le Programme a eu un impact positif très fort et durable sur la gestion de la dette, notamment en ce qui concerne la disponibilité de bases de données complètes et fiables, l'efficacité de la communication des données de la dette, la gestion des risques opérationnels et une meilleure connaissance de la gestion de la dette.
5. Se félicite de la conclusion selon laquelle le Programme contribue de façon importante à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), notamment la réduction de la pauvreté et la bonne gouvernance.

6. Juge encourageant le fait que toutes les parties prenantes du Programme, à savoir les pays bénéficiaires, les donateurs et les partenaires, ont indiqué des niveaux de satisfaction très élevés à l'égard des produits et services offerts par le Programme.
7. Sait gré au Programme d'avoir répondu et de s'être adapté de manière très efficace aux nouveaux besoins des bureaux de gestion de la dette résultant de la pandémie de COVID-19.
8. Prend note des contretemps dans la réalisation du projet de développement du SYGADE 7 découlant des difficultés de financement et de la pandémie de COVID-19.
9. Note que le Programme SYGADE offre un retour sur investissement élevé.
10. Demande à la CNUCED de mettre en œuvre, dans la mesure du possible, les recommandations du rapport d'évaluation.
11. Note que la pandémie de COVID a affecté la mise en œuvre de certains éléments clés du plan stratégique actuel et appuie la proposition de le prolonger d'un an pour qu'il se termine en décembre 2024.

### **Renforcement des capacités**

12. Souligne la nécessité cruciale pour les pays utilisateurs du SYGADE de continuer à recevoir une assistance technique de la part du Programme.
13. Souligne qu'il importe au plus haut point d'offrir aux bureaux de gestion de la dette des possibilités de formation continue et de renforcement des capacités, compte tenu notamment des défis posés par la forte rotation du personnel.
14. Demande à la CNUCED de dispenser une formation complète et de renforcer les capacités des pays, notamment au moyen de la certification ; d'ateliers nationaux et régionaux, en veillant à offrir des options de formation en présentiel et en ligne adaptées à l'environnement des utilisateurs ainsi qu'au type et à l'urgence de la formation ; de formations sur les nouvelles versions ; d'une formation pour les auditeurs ; ainsi que de formations sur la validation des données, la production de rapports (y compris le bulletin statistique et les rapports statistiques trimestriels sur la dette extérieure (QEDS) et la dette du secteur public (QPDS)), les fonctions analytiques et les passifs conditionnels.
15. Reconnaît que, dans certaines circonstances, l'apprentissage virtuel est utile, tout en soulignant que la formation en présentiel revêt une importance critique.
16. Encourage le Programme à continuer d'adapter les méthodes utilisées pour dispenser ses formations aux circonstances particulières des bureaux de gestion de la dette.
17. Demande à la CNUCED de faciliter le partage d'informations et d'expériences entre les pays, y compris par des voyages d'étude lorsque cela est possible.

## **SYGADE 6**

18. Apprécie les améliorations apportées au SYGADE 6 pendant la période couverte par le plan stratégique.
19. Prend note que, du fait de l'évolution des technologies, d'ici quelques années la CNUCED devra mettre fin au support technique du SYGADE 6 et que l'investissement dans de nouvelles fonctionnalités devrait se concentrer sur la version 7.
20. Demande à la CNUCED de continuer, dans la mesure du possible, à fournir un support technique au SYGADE 6 pendant la période de transition, lorsque les pays migreront vers le SYGADE 7.

## **SYGADE 7**

21. Apprécie que la conception du SYGADE 7 réponde aux derniers développements en matière de gestion de la dette et de technologie ainsi qu'aux recommandations du Groupe consultatif du SYGADE.
22. Se félicite que le SYGADE 7 permettra d'étendre la couverture des données, notamment en incluant les passifs conditionnels, en facilitant l'enregistrement de la dette non garantie du secteur privé, des entreprises publiques et de la dette infranationale, et en traitant les instruments de dette non traditionnels (droits de tirage spéciaux, dépôts, pensions sur titres, etc.).
23. Accueille également avec satisfaction le caractère intuitif et convivial de la nouvelle interface utilisateur du SYGADE 7, la conformité des listes de valeurs aux normes les plus récentes, l'actualisation automatique de la situation du prêt après son remboursement, les notifications du service de la dette, l'enregistrement des réouvertures de titres ainsi que l'amélioration des fonctionnalités de sauvegarde.
24. Note avec satisfaction que la nouvelle version a été conçue pour satisfaire les importants besoins en matière de rapports et d'analyse, avec notamment l'amélioration des rapports (rapidité de génération et disponibilité du formulaire 4 du Système de notification de la dette extérieure de la Banque mondiale) ; l'amélioration des fonctions analytiques (analyse de sensibilité, indicateurs de la dette, ratios de la dette, liens avec l'analyse de viabilité de la dette (AVD) et la stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT)) ; ainsi que le suivi du plan d'emprunt.
25. Apprécie le fait que le SYGADE 7 offre un support complet de l'informatique en nuage (*cloud computing*), une intégration plus facile avec d'autres systèmes, des fonctions de sécurité et d'audit améliorées, une maintenance facilitée et une distribution automatisée.
26. Demande à la CNUCED de donner la priorité à la mise en œuvre du cadre de la qualité des données sur la dette (*Debt-DQA* en anglais) et à la simplification de l'enregistrement de données externes telles que les taux de change et les taux d'intérêt dans le SYGADE 7, et d'examiner la faisabilité d'y intégrer des formulaires visant à appuyer le processus de réconciliation des données.

27. Souligne qu'il est important de fournir aux pays des informations complètes, sous forme de documentation ou d'enregistrement multimédia, sur l'implémentation du SYGADE 7. Ces informations comprendront notamment la disponibilité et le calendrier de sortie des versions, les avantages, les incidences financières liées à l'acquisition de la nouvelle version, la configuration matérielle et logicielle requise, les nouvelles fonctionnalités, les risques de sécurité, les implications juridiques et les implications en ce qui concerne les liens ou les interfaces.
28. Demande que, pour l'implémentation du SYGADE 7, le Programme effectue des missions d'évaluation autant que de besoin, fournisse un support lors de la validation de la préconversion de la base de données SYGADE et permette aux utilisateurs d'effectuer une mise à niveau à partir de toutes les versions précédentes.
29. Est conscient que de nombreux pays en développement auront des difficultés à obtenir le financement nécessaire pour implémenter le SYGADE 7 et demande à la communauté internationale de fournir une assistance, en particulier aux pays les plus pauvres.
30. Comprend qu'une migration efficace du SYGADE 6 vers la nouvelle version nécessitera l'élaboration d'un nouveau projet entre le gouvernement et la CNUCED.
31. Prend note que ledit projet comprendra des activités de conversion des données, de renforcement des capacités et de mise à niveau des interfaces, le cas échéant, et qu'il pourra nécessiter une mise à niveau de l'équipement.
32. Juge encourageante l'amélioration des outils d'installation qui faciliteront l'implémentation du SYGADE 7 dans les bureaux de la dette.
33. Recommande que la CNUCED présente à chaque gouvernement utilisateur du SYGADE une proposition de projet relative à l'actualisation au SYGADE 7 et élabore un plan global d'implémentation dans les pays, et ce dans les meilleurs délais.
34. Appuie la recommandation figurant dans l'évaluation externe à mi-parcours du Programme de créer un poste de haut fonctionnaire pour superviser l'implémentation du SYGADE 7.
35. Recommande que le Programme évalue la possibilité d'augmenter le nombre de consultants formés dans les régions afin d'implémenter rapidement, largement et efficacement le SYGADE 7.
36. Prie la CNUCED d'examiner la faisabilité de conditionner la livraison du SYGADE 7 sous forme modulaire.

#### **Assistance et qualité des services**

37. Souligne que l'appui continu fourni par le Service d'assistance du SYGADE (*DMFAS Helpdesk*) est crucial.
38. Demande à la CNUCED de renforcer le Service d'assistance du SYGADE, notamment en fournissant une assistance à travers la connexion à distance, en temps réel si possible ; de garantir une réponse rapide ; de donner la priorité aux demandes urgentes ; de revoir le

traitement des années bissextiles ; et d'apporter son soutien à l'accès à distance au SYGADE.

39. Se félicite que le nouveau système d'assistance technique en cours de conception vise à traiter les demandes des utilisateurs de manière plus efficace, efficiente et transparente.
40. Souhaite que les demandes soumises au Service d'assistance technique reçoivent une réponse aussi rapide que possible.
41. Encourage la CNUCED à apporter son appui dans les domaines prioritaires, tels que la gestion du risque opérationnel (y compris les procédures), la restructuration de la dette et la validation des données de la dette.
42. Réitère sa demande que le Programme fournisse, dans la mesure du possible, sa documentation et ses services dans les langues officielles des Nations Unies utilisées par la communauté des utilisateurs SYGADE.
43. Appuie la recommandation figurant dans l'examen à mi-parcours selon laquelle le Programme devrait continuer à promouvoir une plus grande transparence et une meilleure reddition des comptes en matière de dette, en (a) fournissant un soutien aux bureaux de gestion de la dette dans l'enregistrement systématique des engagements budgétaires conditionnels dans la base de données de la dette, et (b) en offrant aux institutions de contrôle des finances publiques une formation pour améliorer leur capacité à évaluer la transparence et la communication des données sur la dette.
44. Réaffirme l'importance d'apporter un soutien à l'établissement d'interfaces, en aidant les pays à intégrer le SYGADE à d'autres systèmes de gestion des finances publiques (budget, comptabilité et trésorerie).

#### **Futures évaluations du Programme**

45. Suggère que les futures évaluations incluent une comparaison du SYGADE avec d'autres systèmes.

#### **Communication et site Web**

46. Reconnaît l'importance du site Web du SYGADE, notamment l'espace client qui met la documentation et les ressources d'auto-apprentissage à la disposition des utilisateurs.
47. Demande à la CNUCED de continuer à publier régulièrement le bulletin d'information du SYGADE.
48. Recommande que le Programme communique clairement aux gouvernements les différents types d'appui qu'il offre, y compris pour développer des interfaces avec d'autres systèmes financiers et pour élargir la couverture de la dette.

#### **Coopération et partenariat**

49. Accueille avec satisfaction l'amélioration de la coordination avec les autres fournisseurs d'assistance technique.

50. Encourage le Programme à continuer à travailler en étroite coordination avec les autres fournisseurs d'assistance technique.
51. Souligne de nouveau l'importance de maintenir des synergies entre les activités d'assistance technique du Programme SYGADE et les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED dans le domaine de la dette.

## **Financement**

52. Souligne le rôle essentiel que le Programme SYGADE joue en aidant les pays à renforcer de façon durable leurs capacités à gérer efficacement la dette publique, notamment en assurant la disponibilité de données et de statistiques sur la dette de grande qualité, et, partant, en soutenant la communauté internationale dans ses engagements de promouvoir tant la transparence que la viabilité de la dette, tels que définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
53. Insiste sur l'importance pour le Programme de disposer du financement nécessaire pour répondre efficacement aux besoins critiques et évolutifs des pays en développement.
54. Exprime de nouveau ses remerciements aux donateurs bilatéraux pour le soutien financier apporté au Programme tout en les encourageant à renouveler leur soutien, et demande au Programme de poursuivre ses efforts pour élargir sa base de donateurs.
55. Exprime de nouveau sa gratitude aux pays bénéficiaires pour leur participation au financement du Programme au moyen des accords de participation aux coûts, et invite tous les pays à effectuer les paiements relatifs aux frais annuels de maintenance en temps voulu et en parallèle invite la CNUCED à envoyer les factures à temps.
56. Recommande que la CNUCED mette en place un fonds pour le développement du logiciel consacré au développement futur du logiciel SYGADE.
57. Demande à la CNUCED d'étudier la possibilité de fournir des ressources additionnelles au Programme SYGADE.

## **Plan stratégique 2025-2028**

58. Charge la CNUCED d'élaborer une stratégie générale pour le Programme SYGADE, pour la période 2025-2028, qui réponde aux développements les plus récents en matière de gestion de la dette et qui tienne compte des retours des parties prenantes, y compris les présentes conclusions du Groupe consultatif du SYGADE.
59. Recommande que le nouveau plan stratégique identifie toutes les contributions du Programme à la réalisation des objectifs de développement durable.
60. Demande que la CNUCED présente la stratégie proposée à la prochaine réunion du Groupe consultatif du SYGADE.